



ERASMUS MUNDUS MASTER :

Crossways in Cultural Narratives

Guide de l'étudiant

Règlement

(Dernière révision février 2012)

L'objectif de ce guide est de fournir, dans les rubriques ci-dessous, aux étudiants et aux enseignants tous les renseignements nécessaires concernant le Master Erasmus Mundus : *Crossways in Cultural Narratives*. On y trouvera les principes, les lignes directrices et la marche à suivre pour l'ensemble du programme et du consortium *Crossways*. Il faut lire d'autre part les documents officiels : règlement du Master, code de conduite, et la documentation propre à chaque établissement fréquenté par l'étudiant ; on trouvera des renseignements supplémentaires sur le site internet du consortium, <http://www.munduscrossways.eu> La teneur de ce guide est soumise à révision et à d'éventuelles modifications.

Table des matières :

I – RÈGLEMENT DU MASTER

II – EXAMENS ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION

III – MÉMOIRES

IV – NORMES ET PROCÉDURES UNIVERSITAIRES

V – RÈGLES DE BONNE CONDUITE

VI – TÉMOIGNAGES DES ÉTUDIANTS. COMMENTAIRES DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS

VII – PROBLÈMES ET DOLÉANCES

VIII – TUTORAT

I – RÈGLEMENT DU MASTER

Cette rubrique fournit des renseignements sur la formation et sur les conditions requises pour obtenir le diplôme de Master *Crossways in Cultural Narratives* ».

1 – La formule « diplôme multiple de master » implique à la fois la remise d'un supplément au diplôme international conforme aux normes européennes du processus de Bologne ET des diplômes nationaux de master [par ex : MA en Angleterre, MLitt en Ecosse, Mestrado au Portugal, etc.], trois pour le parcours classique en deux ans, deux pour les lauréats du parcours en un an, et pleinement reconnu par les institutions nationales des trois pays où se seront déroulé les études. Les universités du consortium sont à égalité de statut et exercent des fonctions complémentaires dans le processus d'attribution du diplôme.

2 – Il est entendu que chaque étudiant sélectionné pour le programme *Crossways in Cultural Narratives* (avec ou sans bourse Erasmus Mundus) doit être physiquement présent au début de chaque semestre afin de remplir ses obligations en matière d'inscription pédagogique comme administrative. Il ou elle est dans l'obligation de contacter le coordinateur local *Crossways* afin de se présenter ; il ou elle doit suivre les procédures locales. Tout manquement à cette règle aura pour conséquence que l'université concernée ne décernera pas de crédits-ECTS. L'étudiant se verra alors dans l'impossibilité d'obtenir le diplôme multiple de Master *Crossways*.



Crossways in Cultural Narratives

ERASMUS MUNDUS MASTERS

Dans le cas où le premier semestre d'une université du consortium empièterait sur le second semestre d'une autre université du consortium, l'étudiant doit contacter par écrit les coordinateurs locaux concernés.

3 -Il existe deux parcours pour obtenir le diplôme :

- le parcours en deux ans (programme classique de quatre semestres)
- le parcours en un an (programme de deux semestres plus un «semestre traînant» pour les étudiants qui possèdent un diplôme attestant de l'équivalent de quatre années universitaires).

Afin d'obtenir le diplôme, les candidats doivent remplir trois conditions :

- i - ils doivent obtenir 120 crédits-ETCS (2 ans, 3 pays) ou 90 crédits-ECTS (1 an, 2 pays)
 - ii - ils doivent obtenir une note moyenne minimale en crédits-ECTS de D- dans chaque année.
 - iii - ils doivent obtenir une note moyenne minimale en crédits-ECTS de D- pour leur mémoire.
- Pour des explications supplémentaires concernant les notes en crédits-ECTS, leur définition selon le Master Mundus, et les conditions de leur obtention, voir ci-dessous, respectivement les rubriques II.2 et IV.1.

4 – Les crédits seront acquis en fonction du schéma suivant :

Semestres et crédits	Université
parcours en deux ans	
S1 : 40 crédits-ECTS (dont 10 de cours de langue)	Université A
S2 : 20 crédits-ECTS (10 cours; 5 rapport de mémoire ; 5 stage) (10 cours, 10 mémoire intermédiaire)	Université B (Principale)
S3 : 20 crédits-ECTS	Université B (Principale)
S4 : 40 crédits-ECTS (10 cours; 30 mémoire final)	Université C
parcours en un an :	
S1 : 30 crédits-ECTS	Université B (Principale)
S2 : 30 crédits-ECTS	Université A
S1 & S2 : 30 crédits-ECTS (mémoire)	Université A ou B

5 – Dans le parcours en 2 ans, le passage en deuxième année dépend de l'obtention par le candidat de 60 crédits-ECTS en cours, avec une moyenne minimale de D-. La décision définitive concernant le passage en deuxième année est à la discrétion du Conseil Pédagogique de *Crossways*.

6 – Dans le parcours en 1 an, le droit de présenter le mémoire dépend de l'obtention par le candidat de 60 crédits-ECTS avec une moyenne minimale de D-. La décision définitive concernant le droit de présenter le mémoire est à la discrétion du Conseil Pédagogique de *Crossways*.



Crossways in Cultural Narratives

ERASMUS MUNDUS MASTERS

7 – Tout candidat qui obtient une moyenne de A pour les enseignements dispensés en cours ainsi qu'une note de A pour le mémoire Master *Crossways* obtient automatiquement la mention « Distinction » sur le supplément au diplôme.

8 – Tout étudiant qui obtient 120 crédits-ECTS en deux ans ou 90 crédits-ECTS en un an, mais qui n'a pas obtenu une moyenne minimale de D- dans les cours et pour son mémoire final, ne se verra pas décerner le diplôme Master Mundus, mais recevra le certificat d'assiduité décerné par l'université coordinatrice au nom de toutes les universités partenaires du Consortium *Crossways*.

9 – Aucun diplôme ne sera délivré à la fin de la première année d'étude du programme Master Mundus.

10 – Dans la plupart des universités du Consortium, des sessions de rattrapage sont systématiquement organisées et les étudiants ne sont pas dans l'obligation de s'adresser au jury ou d'en demander l'autorisation par écrit. Quand ils obtiennent une note inférieure ou égale à E, ils doivent se renseigner pour savoir quand a lieu la session de rattrapage.

11 – Dans les universités où les sessions de rattrapage ne sont pas automatiques, l'étudiant qui échoue à un examen est en droit de demander par écrit au jury d'examens de cette université la permission d'être réévalué dans ledit module durant l'été. La lettre doit être adressée au coordinateur local du programme *Crossways* où l'examen a été passé dans les dix jours suivant la prise de connaissance de la note.

La décision d'autoriser une réévaluation est prise au cas par cas, et est entièrement à la discrétion du jury.

Quand la permission est accordée pour une réévaluation, et que cela amène l'étudiant à voyager entre deux universités durant l'été, le déplacement est aux frais de l'étudiant.

Quand l'étudiant est autorisé à repasser l'examen, la note enregistrée est celle décernée lors de la réévaluation.

La forme de l'examen de rattrapage est à la discrétion du jury.

12 – Tout candidat qui n'a pas obtenu ses crédits-ECTS faute d'avoir rempli les conditions exigées par le département ou par l'université dont il dépendait au moment de passer ses crédits-ECTS (par ex : défaut d'assiduité ou travail non rendu), n'est pas autorisé à passer le diplôme. Si des circonstances exceptionnelles empêchent le candidat de se soumettre aux exigences du département ou de l'université, il ou elle doit suivre les instructions du paragraphe VI ci-dessous, afin que ces circonstances soient prises en compte.

13 – A Saint-Andrews et à Sheffield, les étudiants doivent informer la scolarité de leur souhait de recevoir leur diplôme en personne ou *in absentia* (les cérémonies de remise des diplômes se tiennent aux deux semestres) avant la fin de leur dernier semestre. Tout manquement à cette règle risquerait de retarder la procédure d'attribution du diplôme.

II- EXAMENS ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION

1 - Cette rubrique traite de l'évaluation et de la notation des travaux des candidats.

2 – Les candidats sont notés selon le système en vigueur dans chaque université où ils passent des Crédits-ECTS. Les enseignants transposeront ensuite la note locale en note Master Mundus : *Crossways in Cultural Narratives*. Le consortium utilise le système de notation crédits-ECTS suivant :

Note - crédits-ECTS	DÉFINITION	MENTION
A	Excellent. Travail exceptionnel, très peu d'erreurs.	DISTINCTION
B	Très bien. Au dessus de la moyenne, mais avec quelques erreurs.	TRÈS BIEN
C	Bien . Travail solide dans l'ensemble, un certain nombre d'erreurs regrettables.	BIEN
D	Satisfaisant. Correct, mais avec des défauts certains.	RÉUSSITE DU MASTER Répond aux critères pour l'attribution du diplôme multiple de master <i>Crossways</i>
E	En dessous de la moyenne. Le travail ne correspond pas aux conditions requises	OBTIENT LE CERTIFICAT D'ASSIDUITE Répond aux critères minimaux pour certificat d'assiduité <i>Crossways</i> mais ne fait pas preuve de qualité suffisante pour l'attribution du Master
FX	Échec. Il faut travailler davantage pour obtenir les crédits.	ÉCHEC
F	Échec. Il faut beaucoup plus de travail pour obtenir les crédits.	ÉCHEC

Pour plus de détails concernant chaque note, se reporter à la rubrique « Normes et procédures universitaires » ci-dessous.

3 – Chaque université fournit au candidat les tables de concordance entre la notation locale et la notation ECTS.

4 – Voir ci-dessous le tableau de conversion : reporter le tableau du guide en anglais
Echelle de correction *Crossways* :

CROSSWAYS	Crossways Reporting Scale									
	Grades	A	A-	B	B-	C	C-	D	D-	E
Perpignan (/20)	20-17	16	15	14	13	12	11	10	9-8	< 7
UNLisboa (/20)	20-18	17	16	15	14	13	12	11	10	< 9
Bergamo (/30)	30 Lode	30	29	28	27	26	25- 23	22-18		< 17
Sheffield (/100)	100- 73	72- 70	69- 66	65- 63	62- 60	59- 56	55- 53	52-50	49-48	< 47
StAndrews (/20)	20-18	17,9- 16,5	16,4- 16	15,9- 15,5	15,4- 15	14,9- 14,5	14,4- 14	13,9- 13,5	13,40 – 7	< 6,9
Santiago deCompostla (/ 10)	10 – 9,5	9,4 – 9,0	8,9 – 8,0	7,9 – 7,5	7,4 – 7,0	6,9 – 6,5	6,4 – 6,0	5,9 – 5,0	4,9 – 4,0	< 3,9
Adam Mickiewicz (/5)	5- 4,75	4,5	4,25	4	3,75	3,5	3,25	3	3,75-2	< 2
Guelph (/100)	100- 95	94- 90	89- 85	84- 80	79- 75	74- 70	69- 65	64-60	59-50	< 50
UNER (/10)	10- 9,5	9	8,5	8	7,5	7	6,5	6	5,5-5	< 5
IBERO (/)	10- 9,5	9	8,5	8	7,5	7	6,5	6	5,5-5	< 5

i – Pour obtenir son diplôme, l'étudiant ne doit pas obtenir une note égale ou inférieure à E pour plus de 20 crédits-ECTS – ou 15 dans le cas du parcours en un an – et à condition que sa note moyenne soit égale ou supérieure à D-.

Une note minimale de D- doit être attribuée au mémoire final pour obtenir le diplôme multiple de master *Crossways*. Une note égale ou inférieure à E est insuffisante pour le mémoire final.

ii – La note FX n'apparaît pas sur le relevé de notes. Il faut la comprendre comme une note provisoire qui oblige l'étudiant à repasser l'examen ou à présenter à nouveau son mémoire intermédiaire ou son mémoire final. Si la nouvelle note n'est pas meilleure, la note définitive est F, ce qui veut dire que l'étudiant a échoué : si il ou elle est en première année, il ou elle ne sera pas autorisé(e) à passer en deuxième année ; si il ou elle est en deuxième année, il ou elle ne recevra ni les diplômes de master nationaux, ni le parchemin du diplôme multiple *Crossways*, ni le supplément au diplôme, ni le certificat d'assiduité *Crossways*.



III – MÉMOIRES

1 – Mémoire intermédiaire (dissertation report)

Le mémoire de deuxième semestre (mémoire intermédiaire), d'une valeur de 10 crédits-ECTS, est une longue dissertation universitaire d'environ 10 000 mots, rendant compte des travaux critiques disponibles sur la question et esquissant une première approche du sujet de recherche qui sera traité dans le mémoire final (voir ci-dessous, III.4). Au cas où l'étudiant suivrait un stage, le mémoire serait raccourci à 6000 mots et ne vaut que 5 ECTS.

NB : Le mémoire intermédiaire n'est pas le rapport de stage, mais un travail universitaire de plein droit. Le rapport de stage est un travail différent et supplémentaire (cf. 3.4.)

Il faut que le sujet du mémoire soit défini et validé au début du second semestre dans l'université principale (date limite : 20 mars), où il doit recevoir l'approbation du coordinateur local du Master Mundus, en collaboration avec les universités des semestres 2 et 4.

2 – Le mémoire intermédiaire doit être rendu avant le 20 juin, et est évalué par deux enseignants (le directeur de mémoire et un de ses collègues). Seules des circonstances très exceptionnelles donneront lieu à une autorisation de prolongation d'un mois du délai par le coordinateur général des mémoires du Consortium à Saint-Andrews, après consultation des deux directeurs.

3 – Offre de stages

Chacun des membres du consortium a établi des partenariats avec au moins une institution du monde culturel ou professionnel. Les étudiants ont donc la possibilité d'effectuer un stage entre les semestres 2 et 3. La procédure est alors la suivante :

a/ Préparation : l'étudiant prend contact avec le service concerné pour identifier le profil et les perspectives de l'étudiant afin de choisir le domaine le plus approprié. La personne responsable des stages dirige l'étudiant vers des employeurs potentiels, généralement ceux qui ont accepté le statut de partenaire associé, ou d'autres qui peuvent éventuellement correspondre au profil de l'étudiant.

b/ Planning : rencontre et discussion avec un enseignant responsable de projet qui définit le cahier des charges du stage.

c/ réalisation du stage. Travail sur place ou à distance (dans des cas spécifiques). Le stage peut être continu, durant la période d'été, ou segmenté sur la période universitaire.

d/ Rédaction : Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage de 4000 mots environ. Il doit s'agir d'une réflexion sur la pratique professionnelle, pas un simple relevé des tâches effectuées. Il doit être rendu à l'université du second semestre avant la fin du mois de septembre. Une soutenance orale est normalement envisagée.

e/ Evaluation : le projet sera évalué par un enseignant-chercheur du consortium avec la collaboration informelle d'un représentant de l'institution partenaire ainsi que, le cas échéant, un représentant du service des carrières. L'évaluation compte pour 5 ECTS.



4 – Le Mémoire final (Final dissertation)

Le mémoire final Master Mundus *Crossways* (semestre 4 pour le parcours en deux ans, semestre « traînant » pour le parcours en un an), est un travail de recherche de longue haleine d'environ 20 000 mots, qui doit normalement être la suite naturelle du mémoire intermédiaire.

Le sujet général sera déterminé en accord avec les enseignants et accepté par le coordinateur local de l'université principale avant la fin du second semestre. Le sujet sera affiné si nécessaire et définitivement ratifié par le directeur de mémoire dès que possible à la suite du mémoire intermédiaire (parcours en deux ans) ou avant la fin du deuxième semestre (parcours en un an).

5 – Pour le mémoire final du Master Mundus, le candidat est dirigé par deux directeurs de mémoire (un directeur principal et un co-directeur), le premier appartenant à l'université principale, le second à l'université où le mémoire sera rédigé. Les deux directeurs doivent posséder les compétences requises dans le domaine de recherche. Le directeur principal doit maîtriser couramment la langue dans laquelle le mémoire sera rédigé. L'étudiant(e) doit être en contact régulier avec ses directeurs jusqu'à ce que le mémoire soit rendu.

6 – Le mémoire final Mundus Master est évalué par le directeur principal (S2 et S3) et par le directeur du S4. En cas de désaccord, le coordinateur des mémoires, à l'université de Saint-Andrews, est appelé à arbitrer.

7 – Le mémoire final Mundus Master est à rendre le 20 juin pour les candidats effectuant le parcours en deux ans, et le 20 octobre pour ceux effectuant le parcours en un an. Seules des circonstances très exceptionnelles donneront lieu à une autorisation de prolongation d'un mois du délai par le coordinateur général des mémoires du Consortium à Saint-Andrews, après consultation des deux directeurs.

8 – Le mémoire final du Master Mundus peut donner lieu à une soutenance (courte présentation orale et débat) devant deux enseignants du semestre 4 ou du « semestre traînant », soutenance qui aura lieu dans les trois semaines après que le mémoire final aura été rendu. La soutenance n'est pas évaluée séparément du mémoire écrit et ne devrait pas, en règle générale, peser beaucoup sur la note décernée ; ce sera en revanche pour le candidat l'occasion de démontrer qu'il est désormais capable de commenter et de défendre un travail approfondi et personnel.

9 – Tous les mémoires doivent être dactylographiés, dans une des langues du consortium en accord avec le ou les directeur(s).

10 – Le nombre d'exemplaires du mémoire final est déterminé par l'université où le mémoire sera rendu.

11 – Pour tous les mémoires, les membres du jury peuvent appartenir à la même université ou à des universités différentes dans le consortium, en fonction des compétences nécessaires.

IV – NORMES ET PROCÉDURES UNIVERSITAIRES

1 – Le tableau ci-dessous explicite l'ensemble des critères de notation du programme Master Mundus :

Notes	Commentaires
	- sujet parfaitement dominé

<p>(A) Distinction</p>	<ul style="list-style-type: none"> - capacité évidente à contextualiser le sujet - connaissance approfondie et très bonne capacité d'analyse du sujet -appréhension minutieuse et éclairée de l'appareil critique et autres documents - capacité à penser de manière autonome - pertinence de la problématique - capacité à argumenter de manière structurée - expression aisée et convaincante - excellente présentation de tous les éléments scientifiques
<p>(B,C) Très bien et Bien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sujet et contexte dominés -bonne connaissance et bonne capacité d'analyse du sujet -connaissance solide de l'appareil critique et autres documents -se montre ponctuellement capable de penser de manière autonome - pertinence de la problématique - capacité à argumenter de manière structurée - expression aisée et convaincante - bonne présentation des éléments scientifiques
<p>(D) Réussite du Master</p>	<ul style="list-style-type: none"> - bonne connaissance et appréhension de certains éléments du corpus - bonne capacité à réagir à la problématique - bonne capacité à développer un argument - des documents ont été utilisés pour effectuer le travail - expression aisée - assez bonne présentation des éléments scientifiques
<p>(E) Obtient le certificat d'assiduité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne réunit pas les conditions nécessaires pour réussir le Master Mundus, mais montre connaissances et appréhension intellectuelle, ainsi qu'une certaine capacité à réagir à la problématique - une certaine aisance d'expression - Tentative pour présenter les éléments scientifiques
<p>(FX,F) Echec</p>	<ul style="list-style-type: none"> - défauts majeurs de connaissances et/ou de capacité à réagir à la problématique. - défauts majeurs d'expression et/ou de présentation des éléments scientifiques.

2 – Dans un souci d'équité, c'est avec la plus grande rigueur que sont effectuées correction des travaux dans le respect des normes locales et transposition des notes dans l'échelle du Master *Crossways*. Les candidats noteront, cependant, que les règles indiquées ci-dessus peuvent s'appliquer de manière relativement souple. Par exemple, quand seulement sept des neuf qualités souhaitables sont présentes dans un travail, la note inférieure ou supérieure peut être accordée, en fonction de la manière dont les sept qualités se manifestent.



V – RÈGLES DE BONNE CONDUITE

1 – Dans le contexte universitaire, la probité est une valeur fondamentale pour les universités du Consortium. Il importe que tous les étudiants soient jugés selon leurs mérites, et qu'aucun d'entre eux ne soit injustement avantagé par rapport aux autres, ne compromette la sûreté et l'intégrité du processus d'évaluation, ni n'amoindrisse le sérieux et la qualité du diplôme multiple de master *Crossways*. Cela peut concerner le plagiat (le fait de prendre les idées de quelqu'un d'autre et de les faire passer pour siennes) ; le fait de rendre un travail qui a déjà été rendu par ailleurs ; de falsifier des documents ; d'inventer des citations ; de s'assurer la collaboration d'une autre personne pour rédiger une dissertation, etc. Il en résulte que tout travail rendu par les candidats dans le cadre du contrôle continu doit être de leur cru – et non celui d'un autre étudiant, ni repris de documents dont l'utilisation ne serait pas signalée.

2 – Chaque université procède de manière propre afin de déceler et de sanctionner les comportements inappropriés. Très souvent, le candidat coupable de fraude peut être renvoyé d'un cours ou même de l'université. L'ensemble du Consortium accepte toute sanction imposée par une des universités à un étudiant reconnu coupable de ce type de comportement ; l'étudiant ne sera pas autorisé à terminer son programme de master *Crossways* et ne se verra décerner aucun diplôme.

3 – En cas de doute concernant les règlements ou la définition de ces comportements inappropriés l'étudiant a pour responsabilité de consulter les enseignants et/ou le coordinateur local de *Crossways* afin de s'en éclairer.

VI- TEMOIGNAGES D'ETUDIANTS. COMMENTAIRES DESTINÉS AUX ÉTUDIANTS

1 – Les travaux des candidats leur sont retournés accompagnés de la feuille de notation en usage dans l'université où ils séjournent, et sur laquelle ils trouveront commentaires, conseils et critiques. Copie du travail des candidats ainsi que de la feuille de notation sera conservée afin que le jury du Conseil pédagogique de *Crossways* en tienne compte si cela s'avère nécessaire ou opportun, et afin d'être examinée par les enseignants dans l'ensemble du consortium.

2 – Les candidats ont l'occasion de témoigner de leur expérience d'étudiants dans toutes les universités du consortium. Des formulaires en ce sens, leur demandant de commenter chaque module suivi leur sera fourni à la fin de chaque semestre. Ils sont invités à rendre ces formulaires au coordinateur local du programme *Crossways* de l'université responsable de l'assurance de qualité au sein du consortium, à savoir l'Université de Sheffield.

VII – PROBLÈMES ET DOLÉANCES DES ÉTUDIANTS

1 – Problèmes et doléances des étudiants peuvent relever de situations personnelles (handicap, deuil, maladie) susceptibles d'affecter le travail d'un étudiant ou même de l'empêcher temporairement de continuer ses études. Il peut aussi s'agir d'un mécontentement à l'égard d'un cours ou d'une note spécifiques. En cas de maladie, l'étudiant doit fournir un certificat médical



Crossways in Cultural Narratives

ERASMUS MUNDUS MASTERS

juste après la maladie. Les certificats médicaux produits après qu'une note aura été contestée ne seront pas acceptés.

2 – Chaque université du consortium possède ses propres usages en vue de régler les problèmes et les doléances des étudiants. Ceux-ci doivent d'abord se tourner vers ces solutions, quand le problème est d'ordre local.

2 - A Cours

L'étudiant désireux de faire appel de l'évaluation d'un cours doit suivre les procédures en vigueur dans l'université concernée. Le recours doit être fondé sur une situation personnelle qui n'aura pas pu être exposée à l'enseignant évaluateur avant l'examen, ou sur des irrégularités de procédure. L'ensemble du Consortium accepte les règles locales et s'y plie.

2 – B Mémoires

La date limite de remise des mémoires doit être scrupuleusement respectée. Les mémoires sont évalués par une équipe internationale de directeurs et de co-directeurs. C'est la raison pour laquelle tout recours doit être d'abord adressé au coordinateur des mémoires de Saint-Andrews et au coordinateur général de l'ensemble du programme à Perpignan. Si nécessaire, ce dernier consulte le conseil pédagogique de *Crossways* afin d'examiner le recours et communique cette décision collective, intervenant en tant que délégué de l'autorité des partenaires du Consortium.

Tout étudiant désireux d'introduire un recours contre la décision du Conseil pédagogique de *Crossways* doit s'adresser au représentant légal de l'université coordinatrice, l'Université de Perpignan, en France (voir ci-dessous)

2 – C

Si les plaintes et doléances concernent un aspect non pédagogique du programme dans son ensemble (procédures de sélection, traitement des données, administration financière, etc.), l'étudiant doit s'adresser au coordinateur local du programme qui consultera les coordinateurs des autres universités fréquentées par l'étudiant ainsi que le coordinateur général dans l'université coordinatrice, Perpignan. Tout sera fait dans la mesure du possible pour qu'une décision définitive soit prise dans les quinze jours ouvrables après réception de la demande. Tout étudiant désireux d'introduire un recours contre la décision du Conseil pédagogique de *Crossways* doit s'adresser au représentant légal de l'université coordinatrice, le Président de l'Université de Perpignan, France: UPVD, 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex, France.

5 – Chaque université ainsi que l'ensemble du consortium peuvent refuser de prendre en compte des doléances et des recours considérés comme étant sans fondement.

6 – Dans le cas de recours contre des notes ou des résultats spécifiques, les candidats doivent être conscients que la note peut être augmentée ou baissée à l'issue du processus de recours.



Crossways in Cultural Narratives

ERASMUS MUNDUS MASTERS

VIII – TUTORAT

1 – Chaque étudiant du programme *Crossways* se voit attribuer un tuteur dans l'Université principale, tuteur auquel il ou elle peut s'adresser à tout moment afin de bénéficier de conseils ou d'aide dans le domaine universitaire, en particulier durant les premières semaines, et avant que l'étudiant se voie attribuer un directeur. Le tuteur rencontre l'étudiant au moins une fois lors de chacun des semestres que l'étudiant passe dans l'université principale, et il peut être consulté par courrier électronique quand l'étudiant séjourne dans une autre université. Le tuteur peut être amené à donner des conseils concernant toute question d'ordre universitaire, et peut servir de premier contact quand l'étudiant rencontre des difficultés de tout ordre.